

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-50

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de décret fixant les conditions et modalités d'application des dispositions des articles L. 432-1 et L. 432-2 du code des assurances relatifs à l'octroi de la garantie de l'Etat pour des opérations de nature à contribuer au développement du commerce extérieur de la France ou présentant un intérêt stratégique pour l'économie française à l'étranger ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 septembre 2018,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 13 septembre 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE